



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

ID : 038-213803364-20250721-CM\_2025\_39-DE



**DÉLIBÉRATION : 2025-39**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - OUVERTURE D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL**

**SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 21 JUILLET 2025**

**DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 17 JUILLET 2025**

**CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 10 – VOTANTS : 16**

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika		X		CHAVASSE D.
ORENGIA	Alain		X		RUCHON E.	BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny		X		TONOLI E.	CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier		X		BIEUVELET L.	JACQUET	Henriette		X		RIGOUDY D.
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles		X		BOITON R.
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BIEUVELET Laetitia**

## NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement du service.

## VU :

- le Code général de la fonction publique,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- le tableau des effectifs en vigueur,

## CONSIDÉRANT :

- Que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant, qui fixe l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;
- la nécessité de doter la collectivité d'un agent chargé de fonctions de direction générale des services, sans recours à un emploi fonctionnel,
- que les missions confiées nécessitent un recrutement au grade d'attaché territorial,

---

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AVEC 15 VOIX POUR ET UN NON-VOTANT (Mme CAMUS)

---

**DECIDE** l'ouverture d'un poste de Directeur Général des Services au grade d'attaché territorial à temps complet à compter du 22 juillet 2025,

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires,

**DONNE** pouvoir à Mme la Maire pour signer tout document relatif à la présente délibération et procéder au recrutement.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Le 22 juillet 2025



**Madame la Maire**  
**Edith RUCHON**

*Madame la Maire :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture